

=====
Direction des Finances
et de la Logistique

ARRÊTÉ N°1259/2014 DU 13 NOVEMBRE 2014

**PORTANT ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ AIR SAINT-PIERRE
- EXERCICE 2014 - DESSERTE AÉRIENNE INTER-ÎLES**

**LE PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la convention en date du 14 janvier 2000 signée entre la Collectivité Territoriale et la Société Air Saint-Pierre ainsi que l'avenant n°1 du 05 novembre 2004 et l'avenant n°2 du 14 octobre 2014 ;
- VU l'arrêté n° 675 du 22 mai 2014 et l'arrêté n° 973 du 22 août 2014 ;
- VU les crédits inscrits au budget 2014 de la Collectivité Territoriale ;

ARRÊTE

Article 1 : Considérant le prévisionnel d'exploitation des liaisons aériennes inter-îles pour 2014 et conformément aux dispositions des articles 5 et 6 de la convention susvisée et des avenants n°1 et n°2, un solde de versement de subvention d'un montant de 93 558 € est alloué à la Société Air Saint-Pierre pour l'exercice 2014.

Article 2 : La dépense résultant du présent arrêté sera imputée sur le budget territorial - nature 6574 - fonction 822.

Article 4 : La Direction des Finances et de la Logistique de la Collectivité Territoriale et le Directeur des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel.

SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture

Le14.NOV.2014...

Destinataires

Air Saint-Pierre
Préfecture
Finances
Imprimerie

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président

Pour le Président et par délégation,
le 1er Vice-Président,


Stéphane LENOIRMAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12